

lieu de remarquer que, depuis l'immolation de J.-C. la mission de conférer le baptême a été généralisée. Le Sauveur du monde a voulu faciliter la diffusion de la grâce de la régénération des âmes ; mais cette divine prodigalité n'ôte rien à la sainteté du sacrement.

Le baptême du Précurseur était une cérémonie figurative qui impliquait l'obligation d'une vie de réparation et de pénitence ; mais le baptême de J.-C. est un acte réel et substantiel qui purifie l'âme de toutes ses fautes, la délie de toutes ses dettes, la rattache comme une branche régénérée à l'arbre de vie et la rend féconde en fruits de bénédiction.

O chrétiens, qu'elle est grande votre dignité ! Vous participez en quelque sorte à la nature divine ; vous êtes les héritiers de Dieu, les cohéritiers de J.-C. " Soyez donc aussi les imitateurs de Dieu, " s'écrie le grand apôtre : *Imitatores Dei estote!*

QUELQUES PRINCIPES FONDAMENTAUX

DE MORALE SOCIALE

I

Dieu, l'auteur et le protecteur de l'ordre social, n'a institué l'autorité publique, et ne communique à quelques hommes choisis à cet effet une partie de son pouvoir sur leurs semblables, que pour la conservation et l'accroissement du bien commun. Ce bien consiste dans la félicité temporelle, procurée de manière à ne pas compromettre les intérêts suprêmes de la vie future.

II

Les dépositaires de cette sainte autorité, à quelque degré de la hiérarchie qu'ils soient placés, doivent donc diriger vers cette fin essentielle tous les actes de leur vie publique ; et ils ne pourraient en détourner un seul, pour promouvoir, soit leur avantage personnel, soit celui d'un autre individu ou d'un groupe d'individus, sans violer une loi indispensable, que Dieu a promulguée par une révélation surnaturelle, par les simples lumières de la raison et par la conscience sociale de tous les peuples.